

Appel à candidatures pour le comité d'interface avec les associations de patients

Du 15 juil. 2026 au 30 sept. 2026

L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) lance un appel à candidatures pour le renouvellement des membres de son comité d'interface avec les associations de patients et d'utilisateurs du système de santé.



PUBLIÉ LE 15/07/2026

Renouvellement du comité d'interface avec les associations de patients : appel à candidatures ouvert jusqu'au 30 septembre 2026

VIE DE L'AGENCE - INSTANCES

Modalités de candidature

Profil des candidats

Cet appel à candidatures est ouvert à toute personne membre d'une association agréée qui est désignée par celle-ci et souhaite contribuer aux travaux de ce comité d'interface.

Cumul de mandats : un mandat au sein de ce comité est compatible avec un mandat au sein de n'importe quelle autre instance scientifique (CSP/CST) ou de gouvernance de l'ANSM.

Pièces à fournir

Pour postuler, chaque candidat (qu'il soit titulaire ou suppléant) devra transmettre par mail avant le 30 septembre 2026 :

- Une lettre de candidature précisant ses motivations ;
- Une lettre de présentation de l'association, assortie d'un mandat désignant de façon motivée le candidat en qualité de représentant titulaire ou suppléant ;
- Une déclaration simplifiée des liens d'intérêts avec les entreprises relevant du champ de compétence de l'ANSM.

Dépôt des candidatures

- Date limite de candidature : 30 septembre 2026 à minuit.
- Adresse de dépôt des candidatures : Catherine.HOLUE@ansm.sante.fr
- Contact pour toute question : Catherine.HOLUE@ansm.sante.fr

Un accusé de réception de sa candidature sera adressé à chaque candidat.

Nomination des membres

La nomination des nouveaux membres interviendra fin octobre 2026 et sera publiée sur notre site internet.

Téléchargez la déclaration simplifiée des liens d'intérêts

